

RAPPORT À LA CHAMBRE

JEUDI, 25 février 1960

Le Comité permanent des mines, forêts et cours d'eau a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Le Comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer les documents et témoignages qu'il pourra juger utiles, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 66 du Règlement.

2. Qu'il soit autorisé à se réunir pendant les séances de la Chambre.

Le président,
H. C. McQUILLAN.